



Indemnité de rentrée de scolaire

Si vous avez des enfants scolarisés ou en apprentissage, cette allocation vous est versée chaque année.

Elle concerne les salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté, pour les enfants fiscalement à la charge de leur foyer (c'est-à-dire leurs propres enfants ou les enfants du conjoint ou du concubin ou du partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité). Il faut être présent dans l'entreprise le 1er juin ainsi qu'à la date de la rentrée scolaire (le 1er septembre).

Elle est également octroyée aux salariés divorcés qui, bien que n'ayant pas la garde de leur enfant, versent une pension alimentaire suivant la décision de justice.

Pour bénéficier de cette aide, les enfants doivent être inscrits dans un établissement public ou privé et avoir au maximum 25 ans au plus tard le 31 décembre de l'année concernée.

Dans le cas d'un enfant poursuivant ses études dans un établissement de degré supérieur à celui prévu, il est procédé à un ajustement en fonction du niveau scolaire effectif.



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber

75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 0158 1384 55

Restez informés et connectés à FO HSBC

 Exprimez-vous@fo-hsbc.fr

 www.fo-hsbc.fr

 linkedin.com/fohsbc



Indemnité de rentrée de scolaire

INDEMNITE DE RENTREE SCOLAIRE (2023) MODALITES DE PAIEMENT

Année	Justificatifs	Montant
<i>Ecole Maternelle</i>	<i>Certificat de scolarité de l'année en cours est obligatoire pour le paiement de l'indemnité</i>	<i>123,30 €</i>
<i>Cours Primaire</i>	<i>Aucun (Versement Automatique)</i>	<i>215,81 €</i>
<i>Enseignement Secondaire</i>	<i>Aucun (Versement Automatique)</i>	<i>369,92 €</i>
<i>Enseignement Supérieur</i>	<i>Certificat de scolarité de l'année en cours est obligatoire pour le paiement de l'indemnité</i>	<i>462,43 €</i>



FO HSBC Continental Europe
38 Avenue Kleber
75116 Paris
Tel : 01 41 02 66 48 ou 0158 1384 55

Restez informés et connectés à FO HSBC

 Exprimez-vous@fo-hsbc.fr
 www.fo-hsbc.fr
 [linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/fohsbc)